

CHAPITRE PREMIER :

LES ORIGINES D'OLIVIER

La seigneurie de Termes

Le cadre géographique

Le où naît Olivier de Termes vers 1200, commande un petit pays appelé Termenès, au cœur du massif des Corbières. Ce massif ancien situé au nord des Pyrénées n'est pas très grand. Délimité à l'est par la Méditerranée, au nord et à l'ouest par la vallée de l'Aude, au sud par la vallée de l'Agly, il forme un quadrilatère d'environ 60 x 40 km, à cheval sur les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude. Mais il présente un relief très complexe et une grande variété de paysages. Tentons toutefois d'en donner les grandes lignes. Le massif se compose d'un ensemble de chaînes ou serres en occitan et de sillons globalement orientés ouest-est, puis s'arquant vers le nord-est en s'approchant de la mer. Le relief culmine à 1230 m au Pech de Bugarach, puis s'abaisse et s'adoucit progressivement en suivant la même direction. Les rivières ont morcelé ce relief en y creusant de profondes gorges principalement nord-sud et souvent difficiles d'accès. Si l'altitude moyenne du massif n'est pas très élevée, les pentes fortes dominent. Les reliefs plats se limitent à quelques petits bassins situés surtout dans la moitié nord-est comme le Val-de-Daigne et la plaine de Tuchan-Paziols et à quelques plateaux situés dans l'autre moitié du massif comme ceux de Lacamp, de Mouthoumet ou de Bouisse.

Le cadre géopolitique

Si les Corbières constituent un massif facile à contourner, leur pénétration reste difficile, particulièrement dans le sens nord-sud. Comme pour beaucoup de zones de montagnes, leur géographie a marqué leur histoire. Pendant les périodes d'autorité publique forte et centralisée, les Corbières du fait de leur relief constituent souvent une frontière entre différentes entités politiques régionales, installées dans les centres urbains situés dans les plaines en marge du massif. Sous l'Empire romain la limite entre les cités de Narbonne, Carcassonne et Elne passe

au centre des Corbières. Par son nom Termes rappelle probablement cette limite¹. Ce découpage va servir de base à l'organisation politique mise en place par les Wisigoths et les Carolingiens. Les trois cités deviennent siège d'un évêché et d'un comté, tandis qu'un quatrième comté, le Razès, comprenant la majeure partie de ce qui sera le Termenès, est créé. Ce comté centré sur Rennes-le-Château et la haute vallée de l'Aude est lui-même divisé en vicomtés ou pays parmi lesquels le Fenouilledès (bassin de l'Agly) et le Perapertusès (bassin du Verdoble). À cette date cependant il n'est nullement question du Termenès. À la fin du Xe siècle lorsque l'autorité royale s'est effacée au profit de celle des comtes, le Razès est disputé entre deux branches de la même famille, celle des comtes de Cerdagne et de Carcassonne. À l'issue de la guerre du Razès en 980, le comté se trouve divisé en deux. Les deux comtes fortifient alors leur frontière en créant ou remettant en état des forteresses publiques. Au sud, le réseau des comtes de Cerdagne est connu par un acte de 1021. Il comprend notamment les châteaux de Puilaurens, Fenouillet, Peyrepertuse, Quéribus et Aguilar. On est moins bien renseigné sur le réseau mis en place au nord par les comtes de Carcassonne. Il comprenait vraisemblablement les châteaux de Rennes, Albedun, Auriac, Durfort et Termes. Des châtelains issus pour la plupart de la haute aristocratie et apparentés aux familles comtales sont installés pour diriger les garnisons de ces châteaux².

La formation de la seigneurie

Même si elle a laissé des traces monumentales et toponymiques, la frontière entre les états des comtes de Cerdagne et de Carcassonne s'efface vite. L'affaiblissement des pouvoirs des comtes vers 1020-1060 permet l'émergence de nouveaux pouvoirs plus ou moins indépendants, particulièrement dans les zones montagneuses isolées en marge des comtés. Les châtelains vont s'émanciper de l'autorité comtale et s'approprier le château et les droits publics dont ils étaient investis³. C'est ainsi que vont apparaître les seigneuries et familles de Termes, Auriac, Peyrepertuse, Fenouillet, etc. Mis devant le fait accompli, les comtes vont restaurer une partie de leur autorité en recevant comme vassaux leurs anciens agents et en leur concédant officiellement en fief héréditaire les châteaux et biens publics dont ils s'étaient emparés. Les hommages et serments de fidélité prêtés par les nouveaux maîtres des châteaux à leurs anciens maîtres ne sont pas très contraignants. Ils imposent surtout au vassal de ne pas faire la guerre à son seigneur, de lui remettre le château sur simple réquisition et de l'aider, principalement en cas de guerre. Mais ces obligations sont vites théoriques lorsque le vassal a plusieurs maîtres. C'est précisément le cas des seigneurs de Termes. Vers 1064-1067 Olivier de Termes prête serment à l'archevêque de Narbonne Guifred de Cerdagne. Suivant une formule en usage à l'époque, il lui promet qu'il ne le tromperait jamais en rien, ni en sa personne, ni en ses biens, que s'il y avait un homme ou une femme qui voulait lui ravir ses biens, il serait son aide et défenseur contre ces personnes sans tromperie, « sauf et excepté contre le comte Roger, sa mère Rangarde et leurs successeurs comtes de Carcassonne et Razès ; le comte de Barcelone [Raimond Bérenger I^{er}] et sa femme [Almodis de la Marche], et

1. G. Langlois, « Étymologie et orthographe de Termes (Aude), et des noms dérivés », *Bulletin de la Société d'études Scientifiques de l'Aude*, t. LXXXIII, 1993, p. 167-169.

2. Voir P. Ponsich, « Le comté de Razès des temps carolingiens au traité de Corbeil », *Études Roussillonnaises, Revue d'histoire et d'archéologie méditerranéenne*, t. IX, 1989, p. 33-54.

3. P. Bonnassie, *La Catalogne au tournant de l'an mil*, Paris : Albin Michel, 1990, 498 p. ; C. Duhamel-Amado, *La famille aristocratique languedocienne. Parenté et patrimoine dans les vicomtés de Béziers et d'Agde (900-1170)*. Thèse de doctorat d'État es lettres, Université de Paris IV - Paris Sorbonne, 1994. (à paraître).

les vassaux d'Olivier. »⁴ Les seigneurs de Termes grâce à leur position à la limite de plusieurs dominations multiplient les maîtres et serments de fidélité contre remise de fief, mais à chaque fois avec des réserves de fidélité. Si bien que si l'un de leurs maîtres (archevêque de Narbonne, comtes ou vicomtes de Carcassonne-Razès, Cerdagne, Roussillon, Barcelone...) est en guerre contre l'autre, ils n'ont aucune obligation. Cette politique habile permet en fait aux seigneurs de Termes d'accroître leur patrimoine et de bénéficier d'une quasi-indépendance. Cette situation perdure jusqu'au début du XIII^e siècle grâce au contexte politique régional. Entre 1067 et 1070 le comte de Barcelone avait racheté les comtés de Carcassonne et Razès. Mais leur vicomte, Bernard-Aton Trencavel, également vicomte d'Albi et Béziers, profita à la fin du XI^e siècle de la rivalité entre les maisons comtales de Toulouse et Barcelone, pour ériger ses vicomtés en principauté presque indépendante. Jusqu'à la croisade albigeoise la seigneurie des Trencavel constitue un état tampon entre les deux principales puissances méridionales, le comté de Toulouse et le comté de Barcelone. À leur échelle les seigneurs de Termes constituent aussi une seigneurie tampon et pratiquent une politique comparable à celle de leur seigneur principal.

Une politique patrimoniale et matrimoniale tout aussi habile permet aux seigneurs de Termes d'accroître encore leur patrimoine⁵. Grâce à des mariages avec les seigneurs voisins (Peyrepertuse, Fenouillet etc.) les seigneurs de Termes reçoivent en dot diverses possessions qui viennent accroître le Termenès. La pratique de la primogéniture masculine, la limitation des naissances, permettent d'éviter l'éclatement de la seigneurie entre divers héritiers. À l'aîné on réserve le château de Termes et la seigneurie du Termenès. Aux cadets et aux filles on laisse les possessions les plus excentrées situées hors du Termenès comme les châteaux de Belcastel près de Limoux et Salses en Roussillon.

La seigneurie au début du XIII^e siècle : le paysage monumental et végétal

Au début du XIII^e siècle, dans son extension maximale, la seigneurie s'étend sur une trentaine de kilomètres d'est en ouest et une vingtaine d'autres du nord au sud. Elle comprend une soixantaine de villages, hameaux ou domaines dont 28 sont qualifiés de *castra*^{*}, c'est à dire possèdent un château ou une enceinte villageoise fortifiée⁶. C'est une seigneurie rurale, ne comprenant aucun centre urbain, en grande partie montagnarde et à l'écart des grandes voies commerçantes. Ce n'est cependant pas le « désert vert » tel qu'est le Termenès aujourd'hui. Le nombre de villages et d'écarts, la densité de population, y sont beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui. Le paysage végétal y aussi est sensiblement différent. Aujourd'hui la culture de la vigne domine en plaine, le maquis et la garrigue ont envahi les collines et les sapins issus du reboisement ont colonisé les massifs les plus hauts ou les plus arrosés. L'espace cultivé, l'*ager*, a considérablement régressé. Au XIII^e siècle au contraire, l'*ager* est encore en expansion. La culture dominante, celle des céréales, associée parfois à la vigne et l'olivier, occupe toutes les plaines et les fonds de vallées, mais aussi nombre de coteaux au prix d'importants travaux de terrassement. Les plateaux et les collines sont parcourus par de nombreux troupeaux, surtout

4. Bibl. mun. Narbonne, Inventaire Rocque, tome I, fol. 88.

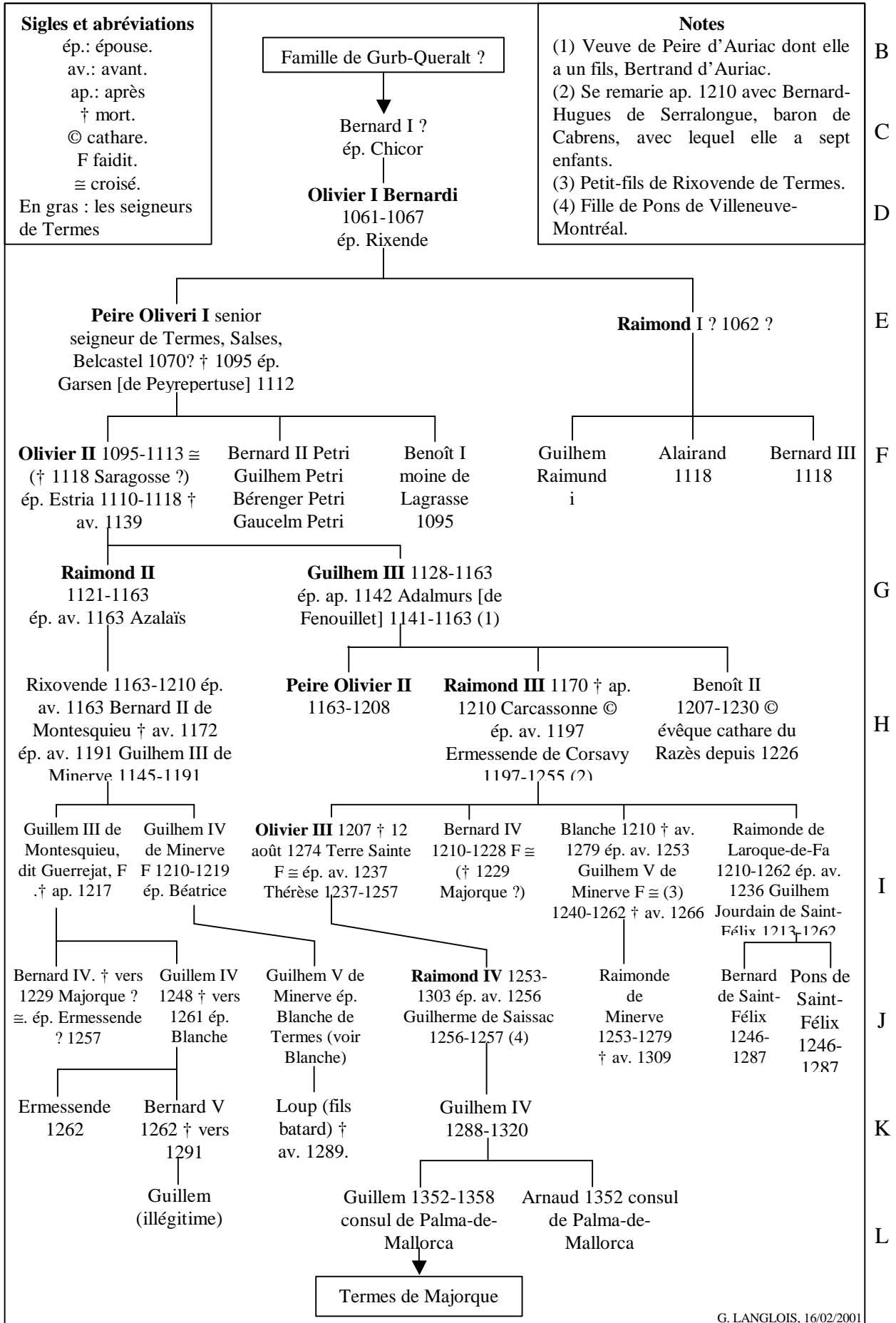
5. G. Langlois, « Diversité des pratiques familiales et patrimoniales. L'exemple de quelques familles aristocratiques du Languedoc (Xe-XIIIe siècles) », *Les sociétés méridionales à l'âge féodal, Espagne, Italie et sud de la France, (Xe-XIIIe siècles), Hommages à Pierre Bonnassie*, Toulouse : UMR 5591 FRA.M.ESPA. CNRS - Université de Toulouse-II-le-Mirail, 1999.

6. G. Langlois, « La formation de la seigneurie de Termes », *Heresis*, n° 17, décembre 1991, p. 51-72 et n° 18, juin 1992, p. 71.

de moutons, comme celui de l'abbaye de Fontfroide. D'importants massifs boisés subsistent, particulièrement à l'ouest, c'est à dire dans la partie la plus élevée et la plus arrosée du massif des Corbières, mais aussi à l'est, où on ne trouve aujourd'hui que de la forêt méditerranéenne. Ce sont des forêts de feuillus où dominant le chêne pubescent, le hêtre et le noisetier, comme en témoigne la toponymie. Elles sont le domaine du cerf, de l'ours et du sanglier, abondamment chassés au XIII^e siècle. Mais ces forêts régressent sous l'effet conjugué de la recherche de nouveaux espaces cultivables, de nouveaux terrains de pacage pour les animaux domestiques et de la consommation de bois pour les besoins domestiques et métallurgiques. La présence d'importantes mines de fer et de cuivre argentifère, principalement autour de Palairac, compensent la pauvreté en espaces agricoles de la seigneurie. Même s'il comporte encore de nombreux espaces sauvages, le paysage du Termenès est plus humanisé, plus humide, moins méditerranéen que de nos jours⁷. Tel est le cadre de vie d'Olivier de Termes.

7. Cette description du paysage végétal s'appuie sur des observations toponymiques, archéologiques et archivistiques. Ces observations sont en accord avec les travaux d'Aline Durand, *Les paysages médiévaux du Languedoc (Xe-XIIIe siècles)*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1998, 491 p.

Généalogie : la lignée de Termes



L'héritage spirituel : une famille hérétique

Ce n'est partir de 1224, c'est-à-dire à un âge où Olivier est déjà adulte, que les sources font connaître pour la première fois son existence. Olivier n'apparaît dans la documentation que quand il sort de la vie privée pour devenir un homme public, un guerrier. La documentation laisse donc dans l'ombre toute l'enfance d'Olivier. Cette situation n'a d'ailleurs rien d'exceptionnelle : les douze premières années de saint Louis, né en 1214, ne sont pas mieux connues⁸. C'est cependant une lacune malheureuse car l'enfance est la période où Olivier va recevoir une éducation et se forger un caractère qui vont le marquer toute sa vie. Cette lacune peut pourtant être partiellement comblée. En confrontant ce que l'on sait de la personnalité d'Olivier à l'âge adulte avec ce que l'on sait de son entourage pendant son enfance, on peut en déduire l'origine de certains traits futurs des caractère et comportement d'Olivier. Il nous faut donc passer en revue tous les membres de sa famille qui ont pu participer à son éducation, à commencer par son père Raimond.

Les parents : Raimond de Termes et Ermessende de Corsavy

Second fils de Guilhem, frère cadet du seigneur de Termes, Raimond de Termes n'était pas promu à un grand avenir dans une famille où la primogéniture masculine ne laissait que peu de place aux cadets. Comme bien des cadets des familles aristocratiques il semble avoir été relégué au second plan, sous la tutelle plus ou moins contraignante de son aîné, Peire-Olivier de Termes. De fait, alors que Peire-Olivier de Termes apparaît dès 1163 associé à son père dans un hommage au vicomte Trencavel, il faut attendre 1191, soit 28 ans, pour voir Raimond associé à son frère dans la gestion de la seigneurie. Sa position de cadet le condamnait aussi à rester indéfiniment jeune, c'est-à-dire à ne point s'établir en prenant femme et seigneurie. Mais par chance pour Raimond, Peire-Olivier n'avait pas d'enfant. Il fallait assurer la descendance du lignage. Raimond se marie donc en 1197, c'est à dire quand il apparaît nettement que son aîné n'aura pas d'héritier. Il a alors plus de 41 ans, peut-être même 50. C'est donc un homme déjà mûr. Son épouse est par contre fort jeune à cette date. Peut-être est-elle à peine pubère, car elle vivait encore en 1255 après avoir donné naissance à 11 enfants. C'est le sort de beaucoup de jeunes filles de se retrouver mariées à des vieillards et de devenir de jeunes veuves. C'est ce qui lui arrivera. La femme de Raimond, la future mère d'Olivier porte un joli nom : Ermessende de Corsavy. Mais ce n'est peut-être pas cela qui intéressait Raimond. Ermessende est en effet une riche héritière : depuis le décès de son oncle et de son père après 1194, elle se retrouve à la tête d'une petite baronnie du Vallespir. Sa jeunesse et sa condition féminine en font une proie facile, exposée à toutes les convoitises. De fait, à peine marié, Raimond de Termes prend en main le destin de cette seigneurie. En 1197 il conteste le testament de Bernard junior de Corsavy, l'oncle d'Ermessende, qui avait légué un certain nombre de ses biens à l'abbaye d'Arles-sur-Tech. Un compromis intervient, sous l'arbitrage de l'évêque d'Elne, Guillem de Céret et du vicomte Jofre II de Rocabertí. Ermessende, seigneur de Corsavy, du consentement et de la volonté de son mari Raimond, abandonne à l'abbaye trois des cinq mas contestés, situés pour la plupart autour d'Arles⁹. Dans cet acte Raimond apparaît encore au second plan. Le mariage est récent et il convient de sauvegarder les apparences juridiques. Raimond n'est que le mari du seigneur de Corsavy. Dans la réalité, Ermessende est vite reléguée à son rôle d'épouse et de mère. En 1207, Raimond a la mainmise

8. J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris : Gallimard, 1996, p. 39.

9. *Marca Hispanica*, col. 1386-1388, n° CCCCLXXXIX.

totale sur les biens de sa femme, il s'intitule seigneur de Corsavy et se passe de son consentement pour agir comme tel. Raimond avait ressuscité à son profit un vieux contentieux qui existait entre l'abbaye d'Arles-sur-Tech et les seigneurs de Corsavy : ces derniers avaient recherché à mettre la main sur la paroisse Saint-Martin de Corsavy, possession d'Arles et dont l'existence faisait concurrence à la chapelle Saint-Jacques construite sous le château de Corsavy. Cette mainmise est chose faite en 1207, date à laquelle Raimond se voit obligé de donner (ou plutôt rendre) le droit de nomination du curé de Saint-Martin à l'abbé d'Arles¹⁰.

Raimond de Termes était aussi en conflit avec l'abbaye de Lagrasse dans les Corbières. Ce conflit qui n'avait connu que de brèves accalmies durait depuis le XI^e siècle et Raimond en avait hérité de ses ancêtres. Il portait principalement sur la possession des mines de fer et d'argent du Termenès. Les mines d'argent avaient été remises en exploitation vers 1175, sous l'impulsion de Peire-Olivier, de son frère Raimond et leur cousine Rixovende qui s'en partageaient les revenus avec les chevaliers de Palairac, en spoliant l'abbaye de tous ses droits. Ces revenus étaient notamment réinvestis dans la construction de châteaux et de villages fortifiés regroupant des populations jusque-là dispersées dans des fermes ou des hameaux. Le regroupement permettait en effet aux seigneurs de Termes de mieux contrôler et surtout de mieux ponctionner les paysans. Pour s'établir sur les terres de l'abbaye de Lagrasse situées en Termenès, les seigneurs de Termes usaient du droit d'albergue* qu'ils y possédaient. Ce droit consistait à pouvoir loger et nourrir des chevaliers aux frais des habitants des villages. En échange les seigneurs de Termes et leurs chevaliers étaient chargés de la sécurité des possessions de l'abbaye. Sous le prétexte de cette sécurité, ils faisaient construire en partie par corvée des tours et des fortifications qui servaient plus à assurer leur domination sur les paysans qu'à les protéger des malfaiteurs. C'est ainsi que dans la seconde moitié du XII^e siècle, Rixovende, Peire-Olivier et Raimond firent construire les *castra** (châteaux ou villages fortifiés) de Palairac, Tréviac, Montrouch, Lairière ou Quintillan. L'abbaye de Lagrasse qui voyait lui échapper tous ces revenus restait impuissante. Elle se contenta de faire excommunier à plusieurs reprises les seigneurs de Termes et leurs vassaux de Palairac par les archevêques de Narbonne Pons d'Arzac et Bérenger II¹¹. Mais ces excommunications restèrent sans effet : c'est précisément à cette époque que les seigneurs de Termes et leurs principaux vassaux adhèrent à la religion cathare et rejettent donc l'autorité de l'Église catholique.

La possession des revenus miniers avait aussi entraîné un conflit des seigneurs de Termes avec leur seigneur principal, le vicomte de Carcassonne, Béziers et Albi, Roger II Trencavel. À l'avènement du vicomte en 1167 et jusqu'en 1191, les seigneurs de Termes ne rendent aucun hommage à leur seigneur et semblent donc pratiquement indépendants. Peut-être ont-ils profité de la guerre entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon dans laquelle Roger Trencavel joue un savant jeu de bascule ?¹² Même en mai 1191, alors que la paix vient d'être faite entre

10. Arch. dép. Pyrénées-Orientales, Fonds François de Fossa, Inventaire d'Agullana, 12 J 24, n° 237. Sur Corsavy voir A. Catafau, *Les celleres et la naissance du village en Roussillon. (Xe-XVe siècles)*, Perpignan : Editorial Trabucaire/Presses Universitaires de Perpignan, 1998, p. 305-311 et *Catalunya Romànica*, 25, *el Vallespir, el Capcir, el Donasà, la Fenolleda, el Perapertusès*, Barcelona : Enciclopèdia Catalana, 1996, p. 115-121.

11. Voir G. Langlois, « L'exploitation minière de l'Antiquité à nos jours dans le canton de Durban », *Opération Vilatges al País, canton de Durban dans les Corbières*, Narbonne : Fédération Léo Lagrange, 1999, vol. 1, p. 92-107 ; où nous exploitons principalement une enquête inédite réalisée en 1214 par les croisés (Arch. dép. Aude H 102).

12. Voir H. Débax, *Structures féodales dans le Languedoc des Trencavel, (XIe-XIIIe siècle)*, thèse de doctorat nouveau régime sous la direction de Monsieur le professeur P. Bonnassie, Université de Toulouse II le Mirail, 1997, 660 p. et J. Dovetto, « La politique étrangère des Trencavel », *Bulletin de la Société d'études*

Toulouse et Carcassonne, les seigneurs de Termes ne font pas partie des 63 vassaux réunis à Sauzens et au château de Carcassonne qui promettent amour et fidélité à Roger Trencavel et son fils Raimond-Roger¹³. Cependant les seigneurs de Termes doivent composer avec leur suzerain. Un accord intervient en novembre 1191 sous l'arbitrage de Bertrand de Saissac. Roger Trencavel se considère comme dépositaire des droits régaliens et notamment des droits sur le sous-sol. Se fondant sur des accords précédents passés avec d'autres seigneurs sur les mines d'argent de Villemagne et de Cabrières dans l'Hérault, il réclame la moitié des revenus et de la seigneurie des mines. Le vicomte obtient seulement le quart des revenus des mines et le contrôle des routes et des chemins des mines. Les trois quarts restants et les droits de justice sur la population minière sont conservés par les seigneurs de Termes¹⁴.

Raimond, comme son frère et sa cousine, apparaît donc au niveau religieux comme un anticlérical convaincu et au niveau politique comme animé d'une grande volonté d'indépendance. Cela correspond parfaitement au portrait qu'en fait Pierre des Vaux-de-Cernay, le chroniqueur officiel de la croisade. Celui-ci déclare : « le seigneur de Termes était un vieillard livré à un sens réprouvé et hérétique avéré. En un mot il ne craignait ni Dieu ni les hommes. Il avait une telle confiance dans sa forteresse qu'il combattait tantôt le comte de Toulouse, tantôt son propre suzerain. »¹⁵ Le chroniqueur affirme donc que Raimond était hérétique. Certes il accuse facilement d'hérésie tous ceux qui ne sont pas dans le camp de Simon de Montfort ou qui protègent les hérétiques, mais les *Annales de Cologne* et les *Annales* de Rainier de Liège confirment que Raimond mourut en prison sans avoir renié sa foi¹⁶. Une enquête de 1214 le qualifie, lui et sa cousine Rixovende, de fauteurs (partisans), receleurs et défenseurs d'hérétiques¹⁷. Les relations de Raimond de Termes confirment cette adhésion à l'hérésie : on le rencontre aux cotés des Cabaret, Saissac, Minerve, Niort, Montréal, Foix, Vernet, familles largement acquises au catharisme. Selon Pierre des Vaux-de-Cernay, l'adhésion de Raimond au catharisme était déjà ancienne, antérieure à 1180 : « Pour ne rien dire de ses autres méfaits, disons qu'il y avait plus de trente ans qu'on avait officié dans l'église du château de Termes, selon le récit de personnes dignes de foi. »¹⁸

Comment expliquer l'adhésion au catharisme de ce chevalier qui ne semble guère se soucier d'affaires spirituelles ? Sa croyance ou tout au moins sa sympathie pour le catharisme s'explique sans doute parce que la religion cathare est peu contraignante quand on n'est qu'un simple croyant ; qu'elle laisse les biens matériels aux laïques et donc aux chevaliers. Raimond peut donc spolier l'Église catholique et notamment l'abbaye de Lagrasse sans problèmes de conscience.

La naissance d'Olivier

Du mariage de Raimond et d'Ermessende vont naître entre 1197 et 1210 quatre enfants :

scientifiques de l'Aude, tome XCVI, 1996, p. 77-84.

13. Cartulaire des Trencavel, acte 586 ; *H.G.L.*, t. VIII, col. 411-412, preuve 74.

14. C. Amado, « La seigneurie des mines en pays de Béziers et en Razès. Analyse de trois documents de la 2e moitié du XIIe siècle », *Mines et mineurs en Languedoc-Roussillon et régions voisines de l'Antiquité à nos jours*, Actes du XLIXe congrès de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, 1977, p. 125-144.

15. Vaux-de-Cernay, § 172.

16. *Monumenta Germaniae historica*, vol. XVII, p. 825 et vol. XVI, p. 663.

17 Arch. dép. Aude H 102.

18. Vaux-de-Cernay, § 182.

deux garçons, Olivier et Bernard et deux filles, Raimonde et Blanche. La tâche d'Ermessende était d'abord de fournir un héritier masculin, mais c'est semble-t-il une fille dont elle accoucha pour la première fois. L'aîné des quatre enfants est sans doute Raimonde, ainsi nommée pour rappeler le prénom de son père. C'est en effet la première des quatre enfants à apparaître dans les sources comme mariée et c'est à elle que doit se rapporter la seule mention d'un enfant de Raimond présent au siège de Termes. Les *Annales de Cologne* parlent en effet de la fille vierge de Raimond de Termes qui fut capturée dans le château en 1210. Ensuite vint un garçon, qu'on prénomma Olivier pour bien marquer qu'il était appelé à être l'héritier du lignage. En effet le premier membre connu de la famille de Termes, Olivier Bernardi, portait déjà ce prénom au milieu du XI^e siècle. Cet Olivier Bernardi apparaissait sans doute comme l'ancêtre du lignage à plusieurs titres. C'est sans doute avec lui que la famille s'enracine en Termenès, il est le premier à faire suivre son prénom d'un nom qui va devenir celui de la famille, celui du château de Termes : en 1061 il est appelé *Olivarus Bernardi de Termino*. C'est aussi l'un des premiers à porter en Languedoc et en Catalogne le prénom d'Olivier, jusque là inconnu¹⁹. Par la suite ce prénom sera porté dans la famille de Termes à peu près une génération sur deux par l'aîné des garçons. Ce prénom étant par ailleurs rarissime et presque exclusivement aristocratique jusqu'au XIII^e siècle, il constitue pratiquement à lui seul une marque d'appartenance à la famille de Termes. C'est le prénom de l'arrière-grand-père de notre Olivier. C'est aussi le second prénom de son oncle, Peire-Olivier. Il est d'ailleurs possible que Raimond ait laissé à son aîné Peire-Olivier l'honneur de choisir le prénom de son fils. Olivier porte donc un prénom qui véhicule une forte conscience lignagère. Mais ce prénom est aussi au Moyen Âge porteur d'une forte charge symbolique.

Olivier est en effet le prénom de l'un des plus importants héros des chansons de geste, celui du compagnon et du beau-frère de Roland²⁰. À la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e, au moment où naît notre Olivier, la légende de Roland et d'Olivier est connue de tous, elle est chantée dans les cours aristocratiques de toute l'Europe. En témoigne par exemple la *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, récit composé à Lagrasse au début du XIII^e siècle et racontant les origines légendaires de l'abbaye. Dans cette œuvre Charlemagne, Roland et Olivier rivalisent d'exploits contre les Sarrasins et de faveurs envers l'abbaye²¹. Plus généralement, Olivier, compagnon de Roland dans les chansons de gestes est le symbole de la sagesse, de la modération et de la ruse : il préfère éviter les batailles perdues d'avance mais n'hésite pas à s'y lancer quand il s'agit de sauver son compagnon. En face, Roland est un fanfaron, fougueux et emporté : il se lance dans les batailles qu'elles qu'en soient les conséquences. Cette description du caractère du compagnon de Roland s'applique parfaitement à Olivier de Termes. Il est fort possible qu'Olivier, dont la jeunesse a dû être bercée par les chansons de geste ait consciemment ou non cherché par la suite à imiter son modèle littéraire. D'autant que la légende s'enracine dans le territoire même où évolue Olivier de Termes. Carcassonne, Lagrasse, les Corbières, Narbonne, le Roussillon constituent dans le

19. P. Aebischer, « L'entrée de Roland et d'Olivier dans le vocabulaire onomastique de la Marca Hispanica », *Estudis Romànics*, volum V, 1955-1956, p. 55-76. Barcelona : Institut d'Estudis Catalans.

20. Voir R. Lejeune, « La naissance du couple littéraire Roland et Olivier », *Mélanges Henri Grégoire, II, Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales et Slaves*, X, 1950, p. 371-401 ; P. Aebischer, *op. cit.* note 19 ; R. Lafont, G. Gouiran, *Le Roland Occitan. Roland à Saragosse ; Ronsasvals, édition et traduction de...*, Paris : Christian Bourgeois éditeur, 1991, collection 10/18, p. 14 ; R. Lafont, *La geste de Roland*, Paris : l'Harmattan, 1991, 2 vol.

21. É.-J. Simmonet, *Édition critique du roman de Notre Dame de Lagrasse*, thèse de 3^e cycle de lettres sous la direction de Madame Thiolier, Université de Paris IV - Sorbonne, 1988. Version en ligne (sans les notes, les cartes, la bibliographie) <<http://www.multimania.com/simmonet/sitfen/tabsom.htm>>.

Roman de Notre Dame de Lagrasse le théâtre des exploits d'Olivier, Roland et Charlemagne. Quelques légendes locales, recueillies plus récemment mais dont l'origine médiévale est probable, font de l'épopée imaginaire de Roland et ses compagnons une réalité historique inscrite dans le paysage. Par exemple à Castelmaure, une localité limitrophe du Termenès. La chapelle Notre-Dame de l'Olive y abrite une statue de la Vierge qui portait autrefois un rameau d'olivier chargé de fruits. Ce rameau rappelait dit-on le nom du fondateur de cette chapelle. La légende raconte que le comte Olivier, lieutenant de Pépin-le-Bref ou de Charlemagne selon les versions, combattait les Maures dans les environs de Castelmaure. L'issue de la bataille demeurant trop longtemps incertaine, il fit le vœu d'élever un oratoire à la Vierge si le combat aboutissait à la défaite des ennemis. « Ont l'espada tombarà, una capela s'i bastirà ». Le lendemain, les sarrasins furent vaincus par l'armée chrétienne. Le comte Olivier lança son épée et fit construire une chapelle là où l'arme retomba²². Si cet enracinement de la légende existait déjà au XII^e siècle, il a certainement contribué à faire passer les membres de la famille de Termes pour les héritiers et successeurs légitimes du compagnon de Roland. En choisissant le prénom Olivier, ils se plaçaient dans la parenté mythique du paladin pour mieux en faire rejaillir la gloire sur la famille.

Ce prénom constituait donc pratiquement pour Olivier de Termes un programme d'éducation et de comportement. Il se devait de se montrer digne de ses ancêtres réels ou mythiques en devenant lui aussi un grand guerrier, pourfendeur de sarrasins. Une fois sorti des jupes de sa mère, Olivier devait donc recevoir une solide éducation militaire. Ce rôle était sans doute dévolu en partie à Peire-Olivier, en tant qu'oncle, chef de famille et principal seigneur de Termes. Peire-Olivier était sans doute encore vivant en 1208 mais déjà décédé en 1210, l'année du siège de Termes. L'incertitude qui pèse sur la date de naissance d'Olivier ne nous permet pas de savoir si Peire-Olivier a pu jouer son rôle d'éducateur.

La grande cousine : Rixovende de Termes

Olivier a sans doute mieux connu sa grande cousine, la cousine germaine de son père, Rixovende de Termes, car celle-ci était encore vivante fin 1210. Rixovende était la fille de Raimond II de Termes, l'aîné de deux frères seigneurs de Termes. À ce titre et conformément à une sentence arbitrale de 1163, elle aurait du hériter des deux tiers de la seigneurie²³. Mais en raison des pratiques familiales privilégiant l'aîné des mâles, elle semble avoir laissé la direction de la seigneurie à son cousin Peire-Olivier. Elle avait épousé en premières noces, avant 1163, un petit seigneur du Roussillon, Bernard II de Montesquieu, auquel elle donna un fils, Guillem. Après la mort de Bernard vers 1172, elle épousa en secondes noces le vicomte Guilhem de Minerve, auquel elle donna aussi un fils prénommé Guilhem. Il faut voir là l'origine de l'alliance entre les familles de Termes et de Minerve qu'Olivier et sa sœur Blanche perpétueront. Le second mari de Rixovende, Guilhem de Minerve, était probablement cathare. Il est connu en tout cas comme protecteur des hérétiques car il hébergeait à Minerve les cent-quarante parfaits brûlés au terme du siège de 1210. Il est même fort possible que ce soit lui qui introduisit la religion cathare dans la famille de Termes. Rixovende était sans doute elle-même hérétique mais elle s'est peut-être ralliée un temps à l'Église catholique. En 1208 Rixovende possède un âge où l'on se préoccupe de son passage dans l'au-delà. Peut-être a-t-elle été

22. J. Giry, A-F. Mare-Vene, M. Bouille, *Les Corbières*, Rodez : Imprimerie Coopim, 1989, p. 174. F. Poudou, (dir.), *Opération Vilatges al País, canton de Durban dans les Corbières*, Narbonne : Fédération audoise Léo Lagrange, 1999, p. 284.

23. Cartulaire des Trencavel, n° 549, fol. 213-214 ; *H.G.L.*, V, preuve 79.

sensible à la prédication qui a remporté quelques succès auprès des femmes du Carcassès. Peut-être a-t-elle au contraire été effrayée par les menaces de l'Église qui se précipitent (le pape Innocent III vient, en mars 1208, de lancer la croisade contre les Albigeois). Si l'on en croit un acte de juin 1208, Rixovende, se repentant des violences commises par elle et ses cousins sur l'abbaye de Lagrasse, aurait restitué à l'abbaye sa part des biens mal acquis en Termenès. Après avoir reçu l'absolution de l'abbé, elle se serait donnée comme sœur du monastère où elle désirait être enterrée. Son intention aurait donc été de finir sa vie dans l'un des trois monastères féminins dépendant de Lagrasse, probablement Sainte-Marie et Saint-Radolin des Palais, dont le prieur est signataire de l'acte. Mais cet acte n'est peut-être qu'un faux confectionné à Lagrasse au milieu du XIII^e siècle²⁴. Quoiqu'il en soit, si cette conversion a été réelle, elle fut de courte durée. Car une enquête de 1214 nous apprend que Rixovende et son fils né du premier lit, Guillem III de Montesquieu dit Guerrejat, avaient été déclarés faidits* à l'arrivée des croisés : ils ne s'étaient donc pas rangés dans le camp des croisés et du monastère de Lagrasse²⁵. Cette même enquête affirme que Rixovende a été prise avec Raimond dans le château de Termes comme fauteur, receleur et défenseur d'hérétiques.

Benoît de Termes : l'oncle cathare

Parmi les membres de la famille qui participèrent peut-être à l'éducation d'Olivier figure enfin son oncle Benoît de Termes, futur évêque cathare du Razès. C'est en effet souvent à l'oncle ou au parrain qu'est confié l'éducation spirituelle de l'enfant. Mais avant de voir quelle a pu être l'influence de Benoît sur Olivier, il faut régler une question. Benoît est-il bien l'oncle d'Olivier ?

Il y a d'abord le nom qui fait soupçonner l'appartenance à la famille de Termes. Que Benoît soit appelé de Termes marque peut-être seulement son origine géographique²⁶, même s'il est rare de porter le toponyme de son origine en dehors des aristocrates et des serfs. Le cas se rencontre surtout chez des gens qui sont partis de leur région d'origine et qu'on repère dans leur région d'adoption par un nom qui rappelle leur origine. C'est ainsi qu'on trouve par exemple dans la seconde moitié du XII^e siècle à Montblanc, entre Poblet et Tarragone, un certain Bernard et un certain Guillem de Termenès. Ces deux personnes sont manifestement des colons occitans venus mettre en valeur les terres nouvellement conquises par les Catalans sur les Musulmans. Comme la plupart des autres colons, ils se font identifier par un nom de lieu connu de tous et rappelant leur origine audoise²⁷. Or Benoît de Termes ne semble jamais être sorti très loin des limites du Razès, région qui comprenait le Termenès. Son origine devait donc être connue de la plupart des gens qu'il fréquentait, il n'était donc pas utile de la rappeler. Si les chroniqueurs et les témoins des tribunaux inquisitoriaux l'appellent Benoît de Termes,

24. Cet acte n'est connu que par une copie authentique de 1253, authentifiée des sceaux de l'archevêque de Narbonne et de l'évêque de Béziers. Arch. nat. J 343, n° 1. C. Pailhès suspecte un faux car des copies d'autres actes, copies datées elles aussi de 1253 et authentifiées par les mêmes sont des faux manifestes. C. Pailhès, *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse, tome II, 1117-1279*, Paris, Éditions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 2000.

25. Arch. dép. Aude H 102. Ce fait est confirmé aussi par un acte de 1259 : Arch. dép. Aude, H 26, n° 12 ; C. Pailhès, *op. cit.* note 24, acte 210.

26. A. Termens, « L'Évêque cathare du Razès : Benoît de Termes », *Cahiers d'études cathares*, XXXVIII^e année, printemps 1987, II^e série, n° 113, p. 44-59.

27. A. Altisent, *Diplomatari de Santa Maria de Poblet, vol. I, anys 960-1177*, Poblet : Abadia de Poblet ; Barcelona : Generalitat de Catalunya, 1993, actes 270, 352, 374, 392 ; datés de 1165 à 1170. Voir aussi G. Langlois, *op. cit.* note 1.

c'est que son nom fait explicitement référence au lignage des Termes. De plus, une grande partie des dignitaires cathares de cette époque appartiennent à la noblesse. C'est le cas par exemple de Guilhabert de Castres.

Mais il y a mieux. Benoît est un prénom qui appartient au stock anthroponymique de la famille de Termes. Avant sa mort en 1095, Peire-Olivier I de Termes qui avait eu de graves démêlés avec l'Église et l'abbaye de Lagrasse²⁸ avait donné à cette abbaye l'un de ses quatre fils, Benoît, pour qu'il devienne moine et vive sous la règle de Saint Benoît²⁹. Il était d'usage dans l'aristocratie d'éliminer les cadets de la succession en les faisant entrer dans les ordres avec une petite dot. Voici donc à un siècle de distance deux ecclésiastiques du nom de Benoît de Termes. Le prénom Benoît est alors trop rare dans la région pour qu'il s'agisse d'une coïncidence.

Si l'appartenance de Benoît de Termes à la famille du même nom est à peu près établie, il reste à le situer dans cette famille. L'hypothèse la plus probable est qu'il soit le frère cadet de Peire-Olivier et Raimond de Termes, donc le fils de Guilhem. Troisième des fils de Guilhem, il n'était pas destiné à une carrière militaire. Selon l'usage de la famille, on l'aurait appelé Benoît pour le placer comme moine à l'abbaye de Lagrasse. Sans doute y fut-il placé enfant et y resta au moins jusque vers 1175-1180, date à laquelle les relations de la famille de Termes et de l'abbaye se dégradèrent à nouveau. Il y suivit des études poussées, peut-être même alla-t-il jusqu'à prononcer les vœux et devenir moine, car assurément Benoît devait être un lettré avec une solide formation théologique pour être l'un des adversaires cathares de saint Dominique lors du colloque de Montréal. Le fait que Benoît de Termes soit un ancien moine de Lagrasse n'est bien sûr qu'une hypothèse. Mais elle s'appuie sur de nombreux exemples comparables de prêtres ou de moines convertis au catharisme.

Le colloque de Montréal (1207)

Sa première apparition dans les sources date de 1207. Il est alors à cette date un diacre cathare, c'est à dire qu'il appartient dans la hiérarchie de l'église cathare à un niveau intermédiaire entre l'évêque et le simple parfait. Peut-être est-il diacre du Razès, région dépendant alors de l'évêché cathare de Carcassonne. C'est sans doute à ce titre qu'il participe à la plus importante des disputes théologiques entre catholiques et cathares. On est encore au temps où l'Église catholique cherche à persuader les cathares de leur erreur par la prédication et non par la force. Elle a pour cela délégué deux espagnols, l'évêque Diègue d'Osma et le moine Dominique de Guzman (le futur saint Dominique), assistés du légat du pape Pierre de Castelnau et de son collègue Raoul, qui parcourent le Languedoc en prêchant. De passage à Montréal, village à la limite des diocèses cathares de Carcassonne et de Toulouse et où la majorité de la population ainsi que son seigneur, Aimery, sont acquis à l'hérésie, les prêcheurs sont invités par les cathares à une dispute théologique à la manière scolastique. Les cathares délèguent comme champions Arnaud Oth, diacre du Cabardès et Benoît de Termes, qui représentent le diocèse de Carcassonne ; Guilhabert de Castres, fils majeur de l'évêque de Toulouse et Pons Jourda, qui représentent le diocèse de Toulouse. Les catholiques choisissent comme champions l'évêque d'Osma et le futur saint Dominique. On possède plusieurs récits de ce colloque. L'un des plus fiables est celui de Guilhem de Puylaurens, catholique modéré qui

28. *Gallia Christiana*, t. VI, « Instrumenta Ecclesiae Narbonensis », pr. XXXII, col. 27-28.

29. É. Magnou-Nortier, A.-M. Magnou, *Recueil des chartes de l'abbaye de Lagrasse. Tome 1, 779-1119*, Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 1996, acte 148, p. 211.

écrit à la fin du XIII^e siècle :

On discuta par écrit plusieurs jours devant les arbitres choisis par les parties, savoir les chevaliers Bernard de Villeneuve et Bernard d'Arzens et les bourgeois Raimond Gout et Arnaud Rivière, auxquels les parties remirent chacune ses écrits.

Du chef des hérétiques, la base de la dispute fut qu'Arnaud Oth dit que l'Église romaine, défendue par l'évêque d'Osma, n'était pas l'Épouse du Christ ni sainte, mais l'Église du diable et la doctrine des démons, et qu'elle était cette Babylone que Jean dans l'Apocalypse appelle « la mère de fornication et d'abomination, ivre du sang des saints et des martyrs de Jésus-Christ » ; que son institution n'était ni sainte ni bonne, ni instaurée par notre Seigneur Jésus-Christ, et que jamais le Christ ni les apôtres n'ont institué ou défini le rite de la messe tel qu'il se célèbre aujourd'hui.

Pour prouver le contraire, l'évêque se présenta avec les autorités du Nouveau Testament. Quelle douleur de voir que parmi les chrétiens l'état de l'Église et de la foi catholique était descendu à un tel degré d'avilissement qu'il fallût s'en remettre au jugement des laïcs sur de tels outrages !

On remit donc de part et d'autre des écrits à ces laïcs, auxquels on avait donné le pouvoir de trancher. Ils ne voulurent pas délibérer, et l'on se sépara ainsi, en laissant l'affaire inachevée. Bien des années après, je demandai à messire Bernard de Villeneuve ce que l'on avait fait de ces écrits et si la discussion avait été tranchée. Il me répondit que rien ne fut tranché, car les écrits furent perdus à l'arrivée des Croisés, quand tous fuyaient, de cette ville et des autres. Il dit néanmoins qu'ayant compris ce qui avait été dit, environ 150 hérétiques se convertirent. Pour ma part, je soupçonne que certains de ses collègues favorables aux hérétiques s'étaient emparés de ces écrits³⁰.

Les sources diffèrent quand à la conclusion de ce colloque. Pierre des Vaux-de-Cernay et à sa suite divers chroniqueurs dominicains affirment que les manuscrits des deux parties furent soumis à l'*ordalie** (ou jugement) par le feu. Le manuscrit catholique aurait jailli plusieurs fois du feu sans jamais se consumer, tandis que le manuscrit cathare aurait brûlé entièrement. Ce miracle bien connu a été maintes fois raconté et représenté. Mais à juste titre on a fait remarquer que l'*ordalie** n'avait aucune valeur pour les cathares qui ne se sont sans doute pas prêtés à cela. Au contraire, deux sources sans doute d'origine hérétique et exploitées par des historiens protestants du début du XVII^e siècle affirment que les catholiques furent confondus. L'évêque d'Osma n'ayant pas réussi à prouver que la messe avait été instituée par Christ et visiblement embarrassé quitta l'assemblée avec ses compagnons sans que les juges aient pu arbitrer³¹.

Le concile de Pieusse

Les registres d'inquisition ont gardé quelques traces de l'activité de Benoît de Termes. Son passage est par exemple signalé à Villefloure vers 1222 dans la maison du chevalier Raimond de Cazals où il procéda sans doute au *consolament** d'un mourant : Raimond Aolric³². En 1226 il assiste au concile cathare de Pieusse, village du Razès situé près de Limoux, qui réunit une centaine de parfaits des diocèses de Toulouse et Carcassonne. C'est à cette occasion qu'il devient évêque cathare du Razès. En voici le récit qu'en fait Raimond Jean d'Albi en 1239 devant les inquisiteurs de Carcassonne :

(...) Les dits hérétiques et moi-même allâmes à Pieusse et nous entrâmes dans la maison des hérétiques. Nous y trouvâmes de nombreux hérétiques réunis, jusqu'à cent, parmi lesquels il y avait Guilhabert de Castres, Pons Bernard, Benoît de Termes, Bertrand Marty de Cailhavel, Raimond Agulher

30. Guillaume de Puylaurens, *Chronique*, éditée et traduite en français par J. Duvernoy, *La Chronique de Guillaume de Puylaurens*, Paris : C.N.R.S., 1976, rééditée à Toulouse : Le Pérégrinateur, 1996, chapitre VIII.

31. Sur les autres sources de ce colloque voir M. Jas, « Cathares et protestants : le colloque de Montréal », *Heresis*, n° 26/27, 1996, p. 23.42.

32. C. Douais, *Documents pour servir à l'histoire de l'inquisition dans le Languedoc*, t. II, p. 289.

et Bouffil des Cassès, et d'autres que je ne connaissais pas. Ils firent alors un concile général, dans lequel les hérétiques du Razès demandèrent et requirent qu'il leur fût donné un évêque, disant qu'il n'était pas commode pour eux, dans leurs besoins, d'aller trouver des hérétiques du Toulousain ou du Carcassès ou de s'adresser à eux, car ils ne savaient pas à qui ils devaient soumission ou obéissance. Parmi eux, les uns allaient auprès des hérétiques du Toulousain, les autres auprès de ceux du Carcassès.

Il fut décidé qu'on donnerait un évêque aux hérétiques du Razès, et qu'on prendrait une personne parmi les hérétiques du Carcassès, et qu'à cette personne on conférerait le *consolament** et l'imposition des mains selon l'ordination de l'évêque des toulousains.

Cela fait on donna à ces gens du Razès Benoît de Termes comme évêque, auquel Guilhabert de Castres, l'évêque des hérétiques toulousains, conféra le *consolament** et l'imposition des mains ou ordination. Après quoi on fit Raimond Agulher Fils majeur et Pons Bernard Fils mineur. Je précise encore qu'il y avait là Guilhem de Villeneuve le vieux chevalier, et plusieurs autres dont je ne me rappelle pas les noms, et là Guilhem de Villeneuve et les autres adorèrent les hérétiques³³.

L'évêché de Benoît devait comprendre le Razès proprement dit, ses annexes (Termenès, Perapertusès, Fenouilledès, Pays-de-Sault, Quercorb), mais aussi la région de Mirepoix. Il était donc bien moins étendu que les évêchés cathares d'Albi, Carcassonne, ou Toulouse. Ce nouvel évêché apparaissait sans doute nécessaire en raison de la grande densité de cathares dans l'ouest du Razès et aussi des difficultés de circulation de cette zone essentiellement montagneuse. Si les parfaits du Razès affirmaient ainsi leur indépendance vis à vis des églises de Carcassonne et Toulouse, Benoît de Termes poursuivait alors dans le domaine du religieux le projet d'indépendance que ses frères Peire-Olivier et Raimond concrétisaient eux dans le domaine du politique.

Pourvu du titre d'évêque, Benoît de Termes poursuit son ministère. La déposition de Bernard-Othon de Niort, seigneur de Laurac, devant l'inquisiteur Guillaume Raimond en 1245 nous donne à voir ce qu'était le travail d'un clerc cathare comme Benoît. Ici Benoît administre un *consolament**, c'est à dire un baptême cathare, qui n'était conféré aux simples croyants qu'à l'article de la mort. Puis Benoît et les autres parfaits sont adorés par les croyants. Même si Olivier ne se trouvait pas là, c'est le genre de cérémonie hérétique auquel il a très certainement assisté voire participé lors de sa jeunesse. La scène se passe à Couiza dans la haute vallée de l'Aude dans la seconde moitié de l'année 1227 :

Alors que mon frère le chevalier Raimond de Roquefeuil, grièvement blessé, était malade de la maladie dont il mourut, au fort de Couiza dans le Haut-Razès, chez Béatrice, femme du chevalier Guilhem de Barres, je suis allé le voir. J'ai trouvé là Benoît de Termes et son compagnon hérétique, qui l'hérétiquèrent et le consolèrent de la manière suivante : mon frère se remit d'abord à Dieu, à l'Évangile, et aux Bons-hommes c'est à dire aux hérétiques. Ensuite mon frère promit que dorénavant il ne mangerait plus de viande, ni d'œufs, ni de lait, ni d'aucune matière animale, il ne mentirait plus, il vivrait chastement tout au long de sa vie, il ne quitterait pas la secte des hérétiques par peur du feu, de l'eau, ou de tout autre moyen de donner la mort. Et toutes ces choses promises, les hérétiques lui imposèrent leurs mains et le livre sur la tête, et récitèrent avec mon frère l'oraison du Nôtre Père à la façon des hérétiques. Puis ils adorèrent mon frère et lui firent plusieurs génuflexions. J'ai assisté à ce *consolament**, ainsi que le chevalier Pons de Villeneuve, Raimond Gout, de Montréal, le chevalier Peire del Pech, de Montréal. Après le *consolament**, moi-même et tous les autres, nous avons adoré les hérétiques, et reçut d'eux le baiser de la paix. Je crois que le malade leur légua trois cents ou cinq cents melgoriens* ; je devais les leur payer, mais je ne l'ai pas fait. Moi-même, ceux que j'ai nommé et plusieurs autres, nous assistâmes aux obsèques du consolé, qui fut déposé dans un cercueil, parce que toute la terre était en interdit. C'était il y a dix-huit ou vingt-deux ans³⁴.

33. Doat, vol. 23, fol. 260-273 v°. Traduction partielle dans J. Duvernoy, *L'Histoire des Cathares*, Toulouse, Privat, p. 262.

34. Doat vol. 24, fol. 99 v°-100 v°. Traduction partielle dans M. Roquebert, *L'Épopée Cathare*, tome III, p. 351-352.

Benoît est signalé pour la dernière fois à Quéribus en 1230, où il donne cinq deniers melgoriens* à un certain Guilhem Cabiblang, originaire de Labécède-Lauragais pour un pâté de poisson³⁵. Sans doute résidait-il dans le château de Quéribus sous la protection de Chabert de Barbaira, farouche défenseur des hérétiques. Il y mourut peut-être, avant 1233, date à laquelle son fils majeur, Raimond Agulher est signalé comme évêque cathare du Razès³⁶.

Si l'on analyse les fréquentations de Benoît de Termes : Niort, Barbaira, et surtout Villeneuve-Montréal, on retrouve des personnes et des familles avec lesquelles Olivier va être en relation, en particulier Pons de Villeneuve qui deviendra son ami. Mais l'influence la plus importante de Benoît sur son neveu a sans nul doute été religieuse :

Olivier était-il cathare ?³⁷

Tout d'abord il faut définir ce qu'on entend par cathare. Ici il s'agira d'une personne qui adhère en partie ou en totalité aux pratiques ou aux croyances du catharisme. C'est une définition élargie dans ce sens où l'on peut tout en étant cathare adhérer aussi en partie aux pratiques et aux croyances de l'église catholique. Les registres d'inquisition donnent de nombreux exemples de cathares qui ont conservé aussi des rites ou des croyances catholiques. Le parfait Béliaste en fait par exemple le reproche à son ami Peire Maury. Tel autre sur son lit de mort fait des legs pieux à la fois à l'église cathare et à l'église catholique. Pour beaucoup de croyants, la recherche du salut pouvait amener sincèrement à participer des deux rites. Cette définition a l'avantage d'être également celle des inquisiteurs médiévaux qui traquaient la moindre petite croyance ou pratique définie comme hérétique. Ces mêmes inquisiteurs distinguaient plusieurs degrés de fautes spirituelles³⁸. Olivier est accusé à plusieurs reprises de protection ou de recel d'hérétique ; mais cela n'implique pas nécessairement son adhésion au catharisme. Nombre de seigneurs méridionaux ont protégé leurs vassaux hérétiques comme Raimond VI de Toulouse ou Raimond-Roger Trencavel, sans obligatoirement adhérer à leurs idées, même s'il s'agissait d'une faute aux yeux de l'Église. Rien n'atteste qu'Olivier de Termes ait assisté, même de manière passive, à une adoration de parfaits ou à une consolation, ou ce qui serait plus grave pour lui, qu'il ait adoré des parfaits, partagé leur repas ou reçu de leurs mains le baptême du *consolament**.

Il semble que, pour des raisons essentiellement politiques, l'Inquisition n'ait pas réuni de preuves d'hérésie contre Olivier de Termes. À tout le moins ces témoignages ne nous ont pas été conservés et il n'existe donc aucune preuve formelle qu'Olivier ait été cathare. Cependant un faisceau d'indices concordants permet d'en savoir plus.

Olivier fait partie de ceux qui ont reçu le catharisme dans leur berceau. Son père Raimond, son probable oncle Benoît, futur évêque cathare du Razès, sa sœur Blanche de Termes et son mari Guilhem de Minerve, sont attestés comme croyants cathares. Nous ne

35. Déposition de Guilhem Cabiblang devant les inquisiteurs Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre, 1245. J. Duvernoy, *Le manuscrit 609 de la bibliothèque municipale de Toulouse. Transcription par Jean Duvernoy*. Dactylographié. (Centre d'Études cathares), p. 210.

36. M. Roquebert, *op. cit.* note 34, tome IV, p. 461, notes 30 et 31.

37. Une première étude de la question avait été faite par A. Termens, « Olivier de Termes fut-il cathare ? », *Cahiers d'études cathares*, XXXVII^e année, été 1986, II^e série, n° 110, p. 36-44.

38. J. Duvernoy, *Le catharisme*, Toulouse : Privat, 1976-1984, 2 vol.

connaissions pas les croyances des autres membres de la famille, en particulier de la mère d'Olivier, mais il y a fort à parier que beaucoup étaient aussi cathares. Dans sa jeunesse Olivier n'a pu qu'être imprégné des rites et des croyances de cette religion qui était professée au sein même de sa maison et de sa famille³⁹. Mais si Olivier a pu difficilement échapper dans sa petite enfance aux croyances de ses parents, il a pu, parvenu à l'âge de raison, revenir dans le giron de l'Église catholique. Un autre cadre familial, celui de son beau-père Bernard-Hugues de Serralongue après 1210, un nouveau contexte social et politique, ont pu favoriser une conversion d'Olivier. Cependant dans son attitude Olivier, au moins jusqu'en 1240, ne manifeste aucun zèle vis-à-vis de l'Église catholique tel qu'on en attendrait d'un converti. Au contraire comme ses ancêtres il est en conflit ouvert avec l'archevêque de Narbonne et l'abbaye de Lagrasse. Mieux, ses fréquentations en Languedoc et en Roussillon appartiennent en majorité à des familles notoirement hérétiques : Mazerolles, Niort, Roquefort de Montgey, Villeneuve-Montréal, Durfort de Fanjeaux, Minerve, Barbaira, Vernet, Saissac-Fenouillet... Enfin quelques actes font allusion au passé probablement hérétique d'Olivier. Dans l'acte de remise aux représentants du roi du château de Termes en 1228, il est précisé qu'Olivier et Bernard sont reçus dans la Sainte Église romaine et s'engagent à ce que leurs hommes soient réconciliés. Olivier et ses vassaux étaient donc sous le coup d'une excommunication dont le motif n'est pas précisé. Mais dans ce contexte, il y a fort à parier que c'est parce qu'ils étaient considérés comme hérétiques. Quand saint Louis ordonne à son sénéchal en 1250 de restituer à Olivier le château d'Aguilar, il se méfie encore de la foi du chevalier occitan et précise que cette restitution serait nulle si Olivier était convaincu d'hérésie. Enfin, en 1265, le pape Clément IV qui connaissait fort bien Olivier, parle de lui en déclarant qu'il a été arraché à un tison enflammé. Allusion à l'enfer qui l'attendait pour ses péchés ou au bûcher auquel était promis l'hérétique qui persistait dans le mauvais chemin ?

Séparément tous ces indices ne permettraient pas de conclure. Mais l'ensemble donne l'intime conviction qu'Olivier était bien cathare dans la première partie de sa vie. Cependant, à l'image de son père, il ne semble pas avoir pour autant été animé d'une grande piété religieuse. Contrairement à plusieurs de ses compagnons, Peire de Fenouillet, Chabert de Barbaira, Peire de Mazerolles, il ne semble pas avoir fréquenté Montségur où s'était réfugié l'Église cathare. Sympathisant des cathares, Olivier était avant tout un guerrier.

L'héritage spirituel

Faisons le bilan de ce que Olivier a reçu de ses parents. De son père et son oncle, Olivier a hérité de la conscience d'être le chef d'un lignage ancien et enraciné, d'une volonté d'indépendance vis à vis des pouvoirs civils et religieux. Plus généralement de son entourage aristocratique il a reçu une éducation militaire, un modèle, celui d'Olivier le compagnon de Roland, et un code honneur chevaleresque qu'il s'efforcera plus souvent que les autres de respecter. De son oncle et des autres cathares de la famille Olivier a sans doute hérité de croyances hérétiques, mais plus encore d'un certain nombre de valeurs morales comme le rejet du luxe, le goût des choses simples et pratiques. Cette sobriété lui vient peut-être des cathares, mais elle est partagée aussi par les cisterciens dans les valeurs desquels Olivier se retrouvera

39. Des travaux récents ont montré le rôle de la famille dans le catharisme. Celle-ci apparaît comme un mode privilégié de diffusion de cette religion. Quand on naît dans une famille cathare, il est rare qu'on ne soit pas cathare. Voir A. Brenon, « Le catharisme dans la famille en Languedoc aux XIII et XIVe siècles d'après les sources inquisitoriales », *Heresis*, n° 28, 1997, p. 39-62. G. Langlois, « Note sur quelques documents inédits concernant le parfait Guilhem Bélibaste et sa famille », *Heresis*, n° 25, décembre 1995, p. 130-134.

plus tard.

Olivier hérite enfin d'un réseau d'alliances et d'affinités notamment avec les Villeneuve, Minerve... réseau qu'il maintiendra et même développera.